



Facture

N° : FAC00000083

Date : 31/03/2025

N° client : CLT00000101

Mme Sylvie Resongles

86 impasse de puy de corn

46100 Figeac

France

Port : 0787874861

Email : sypa.resongles@gmail.com

Réf. : Réf. à DEV00000105

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000001 -taille d'entretien	1,00		450,00 €	0,00%	450,00 €	20,00%
Tailles d'éclaircie , Enlèvements de bois morts ,Relevés de couronne et allégements des charpentières basse des trois chênes de la propriété						
Relever de couronne des proches de la propriété						
ART00000002 -Evacuation des rémanents de coupes	1,00		0,00 €	0,00%	0,00 €	20,00%
Evacuation à la déchèterie						
Les rémanents de coupe seront broyés et évacuer à la déchetterie de figeac						

Adresse principale : 170 impasse de baume 46100 Lissac et mouret France

IBAN : FR76 1780 7008 0485 5216 4826 734

Détail de la TVA				Total HT	450,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	90,00 €
Normale	450,00 €	20,00%	90,00 €	Total TTC	540,00 €
Règlement	Chèque				
Echéance(s)	540,00 € au 31/03/2025				

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
 Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem). -
 Aperçu du modèle de mention